

Philippe Mixe

LA MUTUALITÉ A TOUT SON SENS DANS UN MONDE EN DÉROUTE

« Agir en mutualité s'est imposé comme une évidence. Une action concrète et positive pour le quotidien de tous » déclare Philippe Mixe, engagé dans le développement de mutuelles communales et Président de la Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM). Il revient sur le sens de son engagement et sur les dossiers brûlants pour les mutuelles.

Philippe Mixe, comment vous définiriez-vous ?

Sans aucune hésitation, comme un homme libre et indépendant désireux de le rester. Libre de choisir mes combats, indépendant dans la façon de les mener. C'est du moins ce que me disent les amis qui m'entourent. J'accepte ce jugement qui me va bien, même si ce caractère se révèle bien ambitieux.

Comment êtes-vous entré en mutualité et quel sens donnez-vous à votre engagement ?

J'aime à m'intéresser aux autres. J'ai une grande satisfaction personnelle à contribuer par une action, une phrase, à améliorer leur quotidien. C'est pourquoi, j'ai eu la chance de pouvoir agir à un modeste niveau dans ma ville et ma région. Et j'étais un chef d'entreprise tenté de rendre le monde un peu meilleur lorsque l'on m'a proposé de rejoindre le monde de la mutualité. À l'époque, il faut le confesser, j'étais assez ignorant de ce que cela représentait en réalité. Si ce n'est que j'étais convaincu que l'accès à la santé

butait souvent sur des écueils financiers. Ce qui m'a attiré, c'est cette construction particulière consistant à donner le pouvoir aux adhérents de décider ce qui était bon et utile pour eux.

Justement, c'est quoi faire de la mutualité aujourd'hui ?

Est-ce faire d'une utopie une réalité ? Certains le pensent. Je suis convaincu que l'être humain doit conserver son libre arbitre. J'ai beaucoup de difficultés à accepter que l'on prenne des décisions pour moi et, surtout, lorsque je suis d'un avis contraire. Héritage de l'avocat ? Peut-être. Fondamentalement, je pense que chacun d'entre nous doit avoir la capacité et la possibilité d'intervenir dans les décisions qui le concernent directement. Et sa santé, pour être précis, le financement de sa santé, en est un terrain d'application.

Doit-on admettre que l'État décide de tout et sans discernement ? Je m'y oppose. Doit-on accepter

[©FABRICE SAVEL]

que de grands groupes financiers nous imposent nos comportements ? Je m'y refuse. Agir en mutualité s'est imposé comme une évidence. Une action concrète et positive pour le quotidien de tous.

Il existe aujourd'hui une grande confusion autour du terme de « mutuelle » qui trouble la perception qu'en a la population, voire les adhérents. N'est-ce pas dangereux ?

Vous pointez là un des enjeux majeurs du mutualisme. Le succès de la formule a fait du mot « mutuelle » un synonyme de complémentaire santé. Mais cela occulte qu'il y a des approches radicalement différentes derrière le terme et, effectivement, cela est de nature à dénaturer l'essence.

La mutuelle, c'est d'abord une structure. Parce qu'il le faut bien. C'est surtout une solution et un choix. Celui, je vous le redis, d'agir en plein libre arbitre pour décider de ce qui nous concerne dans un pan mis en exergue par la Covid-19, notre santé.

La mutualité c'est, et cela doit le rester, un lieu de proximité entre les adhérents eux-mêmes et entre ces derniers et les personnes qui mettent en œuvre les décisions qu'ils ont prises. Cette proximité est essentielle, consubstantielle à notre modèle.

Il s'agit là d'un véritable programme politique ?

Dans ce cas, je serais en accord avec le sens à donner à politique. Si c'est de la politique que de vouloir faire du respect d'autrui une règle, je suis d'accord. Si c'est politique que de protéger la liberté de chacun, je le suis tout autant. Si c'est de la politique que de faire de l'indépendance de penser une base du modèle, je suis politique.

Singulièrement seul, vous avez mené le combat contre les directives européennes « Solvabilité 2 ». Quelles sont ces directives ? Pensez-vous que la mutualité peut aujourd'hui échapper à l'assurantia- lisation ?

Ces directives sont l'exemple même des maux qui frappent notre société. Parce que certains pensent que les solutions ne peuvent venir que d'en haut, et n'être mises en œuvre que par des groupes financiers tentaculaires, de nouveaux dangers ont été créés. La concentration entre les mains de quelques acteurs des moyens d'accès à la santé du plus grand nombre pose un problème : que se passera-t-il en cas de défaillance d'un de ces géants ? L'Europe a cherché à répondre à ce danger, en mettant en œuvre une solution unique, construite à partir des pratiques de ces grands groupes et que l'on impose à tous.

On m'explique que Solvabilité 2 est un ensemble de règles apportant de la sécurité aux personnes assurées. À quel prix ? Imposer des règles de fonctionnement et de surveillance à une mutuelle de proximité, alors que les adhérents sont en prise directe avec les décisions, c'est rejeter le modèle démocratique qui

est le nôtre. Sans oublier les coûts induits que cela représente par l'inflation de procédures. La réponse à ce déni de liberté, à l'abandon de la responsabilité individuelle, c'est bien de faire vivre une vraie mutualité, construite pour et par ses membres.

Pour expliquer le problème, on peut faire référence à la vie associative. Prenez le sport par exemple. Chaque discipline est régie par des règles. Au football, on sait ce qu'est un hors-jeu, au rugby une passe en avant. Ces règles sont communes aux pratiquants. Pour certaines d'entre elles, elles sont la décision des représentants élus de ces pratiquants. Mais viendrait-il à l'esprit d'une seule personne qu'un tiers vienne décider pour une association des horaires d'entraînement, du « parcours de joueur » nécessaire pour participer, et que sais-je encore ? C'est aux dirigeants élus de l'association de prendre les décisions et d'en rendre compte aux adhérents. C'est un peu la même chose dans l'assurance santé. Il y a des règles communes, souvent contraignantes, et nous devrions pouvoir intervenir avec responsabilité pour leur mise en œuvre.

Pour répondre à la dernière partie de votre question, le véritable danger est la financiarisation. Les mutuelles ont, depuis leur origine, pratiqué l'assurance. Nous assurons l'accès à la santé, au bien-être, à un meilleur quotidien. La seule différence, c'est que les mutuelles ne le font pas pour servir les intérêts de quelques-uns, mais ceux de tous leurs adhérents. Pour nous, l'assurance n'est qu'un outil au service de nos publics.

C'est un danger bien présent. Il y a 400 ans, naissait Jean de la Fontaine dont on pourrait s'inspirer en se rappelant le sort de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf. C'est un peu ce qui s'est passé. En participant de façon irréfléchie à une course effrénée à la taille, quelques mutuelles ont effectivement oublié ce pour quoi elles avaient été créées. Pire, elles ont oublié ce pour quoi elles existaient.

Le constat est sévère... Quelles solutions voulez-vous apporter ?

Je n'aurais pas l'arrogance de croire avoir des solutions à tout. J'ai une certitude : si on accepte dès le départ d'abandonner sa liberté, on accepte qu'on vienne nous la retirer. Nous sommes nombreux à penser que la mutualité a tout son sens dans un monde en déroute, en quête de valeurs. Ce que je souhaite, c'est que chacun puisse avoir le choix, le vrai choix. On pourra choisir entre une compagnie d'assurances, une méga-mutuelle ou une structure comme celle que je préside. Mais on pourra choisir. Les évolutions actuelles mettent en danger nos structures et donc la liberté de choix.

La pandémie due à la Covid-19 change-t-elle la donne ?

Il serait bien présomptueux de peindre aujourd'hui le tableau de demain. La gestion même de la crise sanitaire a révélé la complexité de ce type de problèmes et l'humilité que nous devons avoir. Mais humilité ne veut pas dire renoncement.

En tout cas, cette crise a très certainement changé le regard que l'on pouvait porter. Ce que je retiens est la forte demande en liens de proximité. Dans les territoires, ce sont les mairies qui sont au front.

Je suis convaincu que la crise aura un double effet, considéré par certains comme une contradiction : la certitude que l'action individuelle a ses limites et la défiance dans les corps collectifs. Mais tous ne sont pas concernés. Et là encore le maître-mot est « proximité ». Lorsque cette proximité est une réalité dans la prise de décision, même les mesures les plus difficiles peuvent être acceptées. Éloignez le centre de décision de son public et tout devient incompréhensible et insoutenable. Vous l'avez compris, l'action collective sortira renforcée de l'épreuve, à partir de l'instant où chacun aura la conviction que la décision ne lui échappe pas totalement.

Au risque d'apparaître comme égo-centré, c'est aussi cela le sens de la mutualité que nous défendons.

Vous êtes très engagé, notamment dans les Hauts-de-France, dans le développement des mutuelles communales. Pourquoi et quel sens à donner ?

Effectivement, la Mutuelle Just est partenaire de quelque 400 communes. C'est pour moi un sujet de satisfactions, au pluriel. D'abord parce que le développement de cette forme d'intervention a répondu à une contrainte forte, née au plus haut de l'État. Il s'agissait de généraliser la complémentaire santé. L'idée était bonne, on ne peut le nier, mais sa réalisation est allée à l'encontre de l'objectif. Un gouvernement a donc décidé que toutes les entreprises devaient organiser la complémentaire santé de leurs salariés. Et on s'est arrêté là. En oubliant les jeunes, les personnes âgées, les travailleurs indépendants...

Dans le même temps, les règles accompagnant cette réforme nous ont laissé penser que les entreprises ne seraient plus accessibles aux mutuelles comme la mienne. Nous étions en danger, et ce danger concernait tous les adhérents qui nous faisaient confiance depuis longtemps. Il a fallu innover.

La seconde satisfaction est que la mutuelle dite communale, loin d'être une invention de nos temps modernes, est inspirée par une pratique ancienne. Elle est une des sources du mutualisme, comme les mutuelles des corporations.

Il y a bien longtemps, donc, des habitants d'un territoire donné constatent que la vieillesse, la santé, les risques d'invalidité font partie de leur quotidien. Ils décident d'y répondre en se regroupant selon le vieil

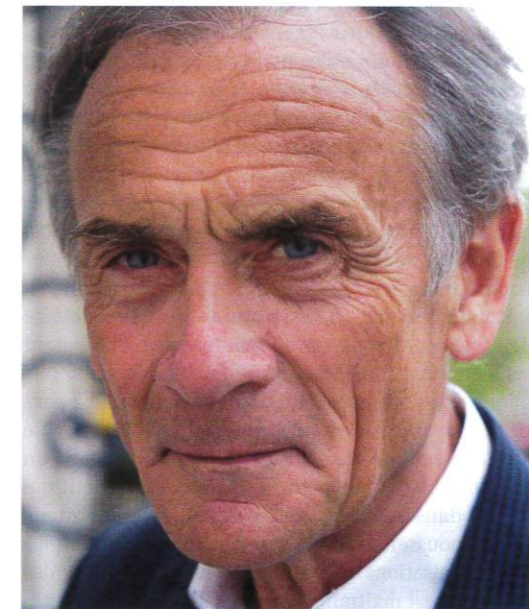
adage « l'union fait la force ». Les structures créées au niveau local recueillent des cotisations de leurs adhérents, et leur apportent un soutien financier en cas de coup dur grâce au pot commun mis en place. La mutualité était née. C'est un peu schématique car la réalité est plus complexe, mais l'essentiel est là.

Et l'essentiel, nous avons voulu y revenir avec nos moyens d'aujourd'hui. Ce que nous proposons aux communes, de plus en plus confrontées à la précarisation sanitaire d'une part de leurs populations, c'est notre expérience dans la gestion commune de l'assurance-santé. Une gestion qui n'a d'autre but que d'apporter de meilleures conditions de vie. C'est le fameux non-lucratif.

Les élus municipaux ont vite compris la proximité de nos interventions. Dans la grande majorité des cas, l'édile ne recherche que les réponses aux problèmes vécus par ses administrés. Nos élus du Conseil ont la même approche pour nos adhérents. Pour les mairies, il ne s'agit pas de faire de l'argent mais de créer du mieux-vivre. La mairie est le maillon de la proximité publique. La proximité avec nos adhérents est notre raison d'être. Pour nous aussi. Il était donc naturel que nous agissions de concert.

Nous sommes convaincus, et les chiffres nous confortent en cela, que cette formule reposant sur une synergie d'objectifs entre une mairie et la mutuelle permet aussi aux citoyennes et citoyens d'un territoire de prendre part aux décisions. Car chacun d'entre eux a sa voix à faire entendre lors de nos assemblées générales. Finalement, peut-être est-ce aussi très politique tout cela...

• ENTRETIEN RÉALISÉ PAR JEAN-PHILIPPE MILESY



PHILIPPE MIXE
Ancien avocat et chef d'entreprise, Philippe Mixe est très impliqué dans la vie locale. Il fait volontiers figure de trublion de la Mutualité. Il est Président de la mutuelle nordiste Just, partenaire de quelque 400 communes et de « l'autre » fédération, la FNIM (Fédération nationale indépendante des mutuelles).